

## **Orientation 3.6 Soutenir la gestion globale des alpages**

### **Orientation 3.6 Soutenir la gestion globale des alpages**

#### Mesure 3.6.3 Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs.

«Les mesures de gestion des grands prédateurs (loup et lynx) sont coordonnées dans le plan national animé par le ministère en charge de la protection de la nature, les préfets de départements et les DDT, en lien avec le ministère en charge de l'agriculture pour ce qui concerne l'application des protocoles et l'instruction des dossiers de protection des troupeaux ».

page 70

Référence ID de l'article : #1216

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 11:46